



Conseiller municipal depuis mars 1989 et premier adjoint depuis mars 2001, Roger MICAUD nous a quittés tragiquement le 16 janvier et nous avons tenu à lui rendre un dernier hommage à travers ces photos.

C'était un homme serviable qui n'hésitait pas à donner de son temps. Il savait se rendre disponible pour sa commune qu'il aimait tant.

Nous nous sentons proche de son épouse, Sylvie, de ses enfants et de toute sa famille et nous partageons leur peine.



Roger était élu et parent d'élèves lors de la fermeture de l'école en 1994 et c'est avec grand plaisir qu'il a participé à sa réouverture et son inauguration le 1er octobre 2005.



Roger était présent à tous les défilés de commémoration et porte-drapeau le 11 novembre 2005.



Samedi 14 janvier, Roger, ceint de l'écharpe tricolore, représentait le Maire à la manifestation de défense du service postal à Saint-Plaisir.



Deux chantiers internationaux de jeunes ont été organisés ces dernières années sur la commune. Roger y avait participé activement.

En tant que dirigeant de l'A.S.F., Roger connaissait, mieux que personne au conseil, les dossiers inhérents au stade et à l'association sportive.



Roger avait rejoint le C.C.A.S. en 1995. C'est toujours avec le sourire qu'il préparait et servait le repas aux aînés une fois par an.



Roger était courageux, travailleur, entreprenant et son énergie était communicative. Loin d'être individualiste, il aimait aller à la rencontre des autres, et savait l'intérêt qu'ont les hommes à se fédérer et à regrouper leurs moyens. Il a rejoint avec enthousiasme le mouvement des C.U.M.A. et a largement contribué à l'essor de la C.U.M.A. de battage de Franchesse. Roger était un homme d'équilibre qui perpétuait une certaine tradition tout en étant ouvert au progrès. Après la crise de la vache folle, et soucieux de la qualité de sa production, il n'avait pas hésité à se remettre en question et à s'orienter vers l'agriculture biologique.



L'ÉCHO DES LANCIERS

Bulletin d'Informations de la mairie de Franchesse

Février 2006

LE MOT DU MAIRE

Si 2005 a été marquée par la réouverture de l'école, l'année s'est malheureusement terminée sur une note plus inquiétante avec le rattachement de notre bureau de Poste à celui de Bourbon l'Archambault. Cette décision a été reçue comme un coup de poignard dans le dos car elle s'est traduite par la suppression brutale et sans concertation du poste de M. GERBIER, receveur, et qu'une réduction significative des horaires d'ouverture au public est maintenant envisagée. Les élus municipaux ont exprimé leur réprobation mais la mobilisation de chacun sera nécessaire pour l'avenir de notre service postal (voir article page 9).

2006 apportera des changements visibles dans notre commune avec, entre autres, l'enfouissement des lignes électriques dans la traversée du Bourg. Les habitudes en seront sans doute un peu perturbées et nous comptons sur votre indulgence.

A la fin de ce bulletin, je vous invite à lire le témoignage que le poète écrivain bourbonnais, Jacques PARIS, a eu l'amitié de nous confier, sa famille étant installée à l'époque à Bouquetraud sur notre commune. Beaucoup de sagesse et de tendresse se dégagent de ce texte. Qu'il en soit vivement remercié.

UN PETIT MOT DE L'AMICALE

DEPUIS SEPTEMBRE, LES ACTIVITÉS ONT REPRIS :

- * LA GYMNASTIQUE AVEC SYLVINE HAMEL
- * L'INFORMATIQUE ANIMÉE PAR JEAN-CLAUDE JACQUET

IL N'EST CEPENDANT PAS TROP TARD POUR VENIR NOUS REJOINDRE, D'AUTRES ACTIVITÉS POURRAIENT ÊTRE MISES EN PLACE, ET NOTAMMENT LA FORMATION D'UNE CHORALE, CAR JE CROIS SAVOIR QUE DES PERSONNES SERAIENT INTÉRESSÉES.

NOUS SOMMES OUVERTS À TOUTE PROPOSITION, ALORS N'HÉSITEZ PAS À VOUS MANIFESTER.

VOUS POUVEZ CONTACTER LES MEMBRES DU BUREAU AU

04 70 66 25 43 (PRÉSIDENTE), AU 04 70 66 26 26 (SECRÉTAIRE) OU AU 04 70 66 24 34 (TRÉSORIÈRE).

ENFIN, MÊME SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS SPÉCIALEMENT FAIRE D'ACTIVITÉS, VOUS POUVEZ DEVENIR MEMBRE SYMPATHISANT, LES CARTES 2005/2006 SONT À VOTRE DISPOSITION POUR 10 EUROS.

BIEN AMICALEMENT,

LA PRÉSIDENTE

INFOS PRATIQUES

Adresses utiles lors de la construction ou la rénovation d'une maison

A.D.E.M.E.

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - Clermont Ferrand - Tél : 04 73 31 52 80
N° AZUR (prix d'un appel local d'un poste fixe) : 0810 060 050
www.ademe.fr

A.D.I.L.

Association Départementale pour l'Information sur le Logement - Moulins - Tél : 04 70 20 44 10

A.N.A.H.

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat Yzeure - Tél : 04 70 48 77 50 - www.anah.fr

C.A.U.E. lire article page 5

Espace Info Energie - Moulins

N° vert (appel gratuit d'un poste fixe) : 0800 503 893

Réduction et crédits d'impôts

Centre des Impôts - Yzeure - Tél : 04 70 48 29 00

ou N° Indigo (appel à 0,12 euros T.T.C./mn maxi) : 0820 32 42 52



Inauguration le 1^{er} Octobre

La maternelle a été inaugurée officiellement en présence de MM. PIERRARD, Préfet de l'Allier ; DERIOT, Sénateur et Président du Conseil Général ; SIMON, Député ; MAZUEL, Conseiller Général ; BOUDOT, Président de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais ; NEURY et ZAMMIT, Inspecteurs de l'Education Nationale de Moulins mais aussi des élus des communes alentour, des entreprises partenaires, des parents d'élèves accompagnés de leurs enfants, de l'enseignante, des responsables de la vie locale ...

(Au total, environ une centaine de personnes étaient réunies pour saluer cette réalisation !

Sécurisation des abords

Le Maire et les adjoints ont rencontré MM. DZIADKOWIAK et DUCHATEAU de la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) le 16 novembre pour rechercher des solutions au problème de vitesse excessive dans le bourg et en particulier devant le bâtiment scolaire. Un projet sera présenté par les services de l'équipement début 2006.

Délégué au Conseil d'Ecole

Corinne GAUJOUR, déléguée par le conseil municipal, accompagnée du Maire ou de son représentant assisteront au conseil d'école qui se réunit une fois par trimestre.

Cantine scolaire

Le prix du repas a été fixé à 1,70 Euros pour les enfants et 3 Euros pour les adultes.

Garderie périscolaire

Elle fonctionne les jours de classe et est facturée 1 Euro par heure et par enfant. Toute heure entamée compte pour une heure entière.

Fête de Noël

Le 16 décembre, tous les enfants du R.P.I. étaient réunis à la salle polyvalente de Saint-Plaisir. Ils ont présenté un spectacle (chants, poésies, danses et théâtre) devant les parents, les élus et les amis des deux écoles.

La représentation terminée, chaque écolier a reçu un petit cadeau des mains du Père Noël. Un goûter offert par les parents a clôturé cette manifestation fort agréable.

" Les Ch'tites Canailles "

Halte-garderie itinérante- Ludothèque -

Relais Assistantes Maternelles

Mairie

03 160 Saint Aubin Le Monial / 06 64 15 03 16

Deux fois par mois, le mardi de 13h30 à 19h00 ou le mercredi de 9h00 à 12h00, la halte garderie itinérante s'installe dans la salle polyvalente de notre commune. Les plannings de passage sont disponibles en Mairie. Valérie, Sabine, Claudine et Pierrick accueillent les enfants de 3 mois à 6 ans pour des activités d'éveil (pâte à sel, pâte à modeler, coloriage, découpage, peinture, activités motrices, musique ...), des temps d'échanges, de lecture et de découverte du multimédia.

Vous avez besoin de vous libérer pour faire quelques courses ou pour un rendez-vous. Vous désirez que votre enfant découvre de nouvelles activités, connaisse la vie en collectivité, partage ses jeux avec d'autres camarades, prépare son entrée à l'école maternelle... N'hésitez pas à rencontrer l'équipe des " Ch'tites Canailles".

Rappelons que dorénavant le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) est ouvert aux parents et assistantes maternelles de Franchesse. Claudine JACKY, l'animatrice, vous accueille sur rendez-vous (06.64.15.03.16) tous les jeudis de 14h00 à 19h00 et vendredis de 9h00 à 12h00 à la galerie de la salle polyvalente de Bourbon l'Archambault.

Tarif de la halte-garderie :

adhésion annuelle (année scolaire) : 7 euros

+ un tarif horaire par enfant calculé en fonction des revenus et suivant un barème CAF.

Pour les enfants de plus de 4 ans, le tarif est de 1 euro de l'heure.

Tarif de la ludothèque :

adhésion à la halte-garderie

+ cotisation annuelle de 8 euros.

Pour toute inscription, se munir du carnet de santé de l'enfant, du numéro d'allocataire CAF ou MSA, d'une photocopie de la feuille d'imposition et du livret de famille.

N'hésitez pas à aller rencontrer l'équipe éducative ou à la contacter au 06 64 15 03 16.

Prochains passages dans notre commune

en février : mardi 21 (après-midi)

en mars : mercredi 8 (matin) et mardi 21 (après-midi)

en avril : mercredi 5 (matin) et mardi 18 (après-midi)



QUE FAIRE DANS NOTRE COMMUNE ?



Relais bibliothèque

Situé Faubourg de la Madeleine, face à l'école, il est ouvert à tous les habitants de la commune. Robert DARD vous y accueille un mercredi sur deux, de 15h à 17h. Le prêt de livres est gratuit.

Dates d'ouverture du 1er semestre 2006:

11 et 25 janvier - 8 et 22 février - 8 et 22 mars -
5 et 19 avril - 3, 17 et 31 mai - 14 et 28 juin -
12 et 26 juillet

Club informatique



Le club est installé au 1^{er} étage du presbytère, place de La Poste. Il est ouvert à toute personne désireuse de faire de l'informatique, quel que soit son niveau.

Renseignements : Jean Claude JACQUET

Tél : 04 70 66 27 97



Gymnastique

Les séances, conduites par Sylvine HAMEL, ont lieu tous les jeudis, de 19h à 20h, à la salle polyvalente.

Renseignements : Annette FLEURY

Tél : 04 70 66 22 51



Ateliers artistiques

Aquarelle

Activité proposée par Olga CAMFFERMAN, le vendredi de 14h à 17h, à son domicile.

Renseignements au 04 70 66 27 87

Peinture, aquarelle, modelage et peinture sur bols

Activités proposées par Patricia COTTE et l'association Adéquat, un jeudi sur deux, de 14h à 16h, à la salle polyvalente.

Renseignements : Adéquat - Tél : 04 70 67 12 63

Patricia COTTE - Tél : 04 70 66 26 78

Moulage

Stage de 5 jours (entre 3 et 5 stagiaires) proposé par Michel LAMBOLEY à son domicile.

Renseignements - Tél/Fax : 04 70 66 29 77



Atelier Couture

Activité proposée par l'association Adéquat, un jeudi sur deux, à la salle polyvalente.

Renseignements : Adéquat - Tél : 04 70 67 12 63

Do you speak English ?

Parlez-vous anglais ?

- ◇ pas du tout
- ◇ un peu
- ◇ moyennement
- ◇ bien, mais je souhaiterais me perfectionner

Interprète/traductrice diplômée de langue maternelle anglaise, ayant de l'expérience dans l'enseignement, vous propose des **cours détendus mais structurés selon votre niveau.**

Pour tous renseignements, contactez la mairie.

Les manifestations du 1^{er} semestre

Commémoration de la fin des combats de la guerre d'Algérie : 19 Mars (A.F.N.)

Chasse aux oeufs : 17 avril (Comité des Fêtes)

Exposition d'artistes locaux : 29 et 30 avril

Marché BIO : 30 avril (Municipalité)

Commémoration de l'armistice du 8 mai

Chorale : 16 juin (Comité des Fêtes)

Brocante : 24 juin

(Coopérative scolaire école maternelle)

Concours de pétanque : 14 juillet après-midi

4 août en nocturne (A.S.F.)

Fête patronale : 5, 6 et 7 août

Feu d'artifice : 7 août (Comité des Fêtes)

Exposition artistique :

tous les week-ends du 1er juillet au 27 août

FELICITATIONS

A toutes les personnes qui participent à la décoration du village à l'occasion des fêtes de Noël en illuminant chez elles.

Aux membres du Comité des Fêtes, aidés de bénévoles, qui ont confectionné et installé des décorations, déposé et décoré des sapins, acheté et accroché des guirlandes lumineuses.

Aux adolescents qui ont vendu des tickets et des pâtisseries au profit du téléthon : Hugo DURBISE, Clément et Florian VILLATTE.

A Fabien THEVENOUX, domicilié à Merlatière, pour avoir obtenu, à l'issue de sa formation au centre d'apprentissage et en entreprise, la meilleure note du département à l'examen de son métier, "patissier de restaurant".

ETAT CIVIL 2005

Naissances



Anaëlle et Brewen GUILLEMOT, nés le 23 décembre, enfants de Nolwen GUICHARD et Arnaud GUILLEMOT, domiciliés 3, route de Limoise

Décès

Camille LEBOURG, domicilié "Le Pontet", décédé le 10 septembre

Marguerite CHANIER, née BERNADAT, domiciliée 18, Faubourg de la Madeleine, décédée le 5 octobre, Maire de 1983 à 1989

Roger RAY, domicilié 1, Route de Coulevre, décédé le 13 octobre, Maire de 1971 à 1983

Maurice PETIT, domicilié 17, Rue des Lanciers, décédé le 3 novembre, Adjoint au Maire de 1971 à 1977 et de 1983 à 1989

Claude MOTTE, domicilié "Chateaurenault", décédé le 21 novembre

Didier TOUTAIN, domicilié "La Croix Tricot", décédé le 22 novembre

André GUILLET, domicilié "Le Pré de la Croix d'Or", décédé le 19 décembre

Marie BURDA, née PASTOR, domiciliée 3, Rouère, décédée le 29 décembre

TRAVAUX

Cimetière

Un grand nombre de sépultures ont été constatées en état d'abandon dans le cimetière communal. Après avoir suivi toute la procédure et attendu le temps nécessaire, le Conseil Municipal a décidé la reprise, pour le compte de la commune, de toutes les sépultures abandonnées et la remise en service des terrains ainsi libérés.

Des entreprises vont être consultées pour établir des devis.

Stade

L'éclairage du stade et du terrain de pétanque est terminé. Le 1^{er} match amical nocturne a eu lieu le 18 novembre.

Entrée de la salle des fêtes

Pour remplacer l'affichage inesthétique sur les vitres de l'entrée de la salle polyvalente, des plaques de liège ont été collées sur les murs intérieurs.

Enfouissement des lignes électriques

Le S.I.E.G.A. devrait débiter les travaux fin février ou début mars. Ceux ci sont prévus en 3 étapes. La 1^{ère}, réalisée en 2006, ira de la route d'Ygrande (face aux établissements JEUDY) jusqu'à la route d'Agonges (face à la Poissonnerie) et devrait durer 13 semaines environ.

Eglise

La réfection de la toiture de la chapelle sud-est devrait être réalisée cette année. Les travaux sont subventionnés à 75% (50% de l'Etat et 25% du Conseil Général).

Presbytère

Les travaux d'aménagement d'une salle informatique et d'une bibliothèque au rez-de-chaussée du presbytère ont commencé. Ils se poursuivront tout au long du 1^{er} semestre.

Préau de l'école

Dans le cadre d'un échange avec le Sénégal et grâce à la venue en France de M. Abdoulaye SECK, les enfants de l'école maternelle vont pouvoir réaliser une fresque gigantesque sur les murs intérieurs du préau. Cette réalisation devrait se concrétiser en juin et coûter environ 550 euros.



C.A.U.E.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

Pour aider les particuliers dans leur projet de rénovation de bâtiment, le C.A.U.E. diffuse un guide sur "**La maison rurale en Bocage Bourbonnais**" pour mieux connaître et préserver ce patrimoine et pour l'aménager ou l'agrandir sans le trahir.

Ce guide est disponible en mairie et au C.A.U.E. - 14, Cours Jean Jaurès à Moulins ou peut être envoyé sur demande. Le C.A.U.E., association départementale propose également des conseils gratuits de professionnels sur site et sur rendez-vous. Le C.A.U.E. ne réalise toutefois aucun plan ni suivi de chantier. Sa mission d'intérêt public a pour but de préserver l'architecture locale dans le respect des paysages du département.

Les agriculteurs peuvent également bénéficier de conseils du C.A.U.E. dans le cadre de projet de construction ou de rénovation de bâtiments agricoles. Afin de bien prendre en compte, tous les éléments déterminants pour réaliser un bâtiment fonctionnel adapté à l'exploitation et à son environnement il est préférable de prendre conseil auprès du C.A.U.E. le plus tôt possible. Un document "**Bâtiments agricoles et paysages de l'Allier**" est disponible au C.A.U.E.. Un projet peut être aussi l'occasion d'une réflexion plus globale sur l'exploitation et ses abords, le C.A.U.E. apporte alors une vision extérieure et ses compétences au service des agriculteurs pour améliorer le fonctionnement et l'image des exploitations agricoles.

Coordonnées :

C.A.U.E. - 14, Cours Jean Jaurès -
03 000 MOULINS

Tél : 04 70 20 11 00 - ou - 04 70 20 64 28

Courriel : caue03@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi ;
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Faites appel à Nord Bocage,
un geste de solidarité !



Cette association à but non lucratif régie par la loi de 1901, intervient sur les cantons de Bourbon l'Archambault, Lurcy-Lévis, Cérilly et Sancoins.

Son but : Aider les demandeurs d'emploi à retrouver une identité sociale par le biais de mise à disposition.

Les conseiller dans leurs démarches de recherche d'emploi (création de C.V., aide à la rédaction de lettre de motivation)

Les orienter vers les différents partenaires (assistantes sociales, A.N.P.E., Mission Locale, Assedic ...)

Pour qui ? Toutes les personnes à la recherche d'un emploi, inscrites ou non à l'ANPE ou également en recherche d'un complément d'heures.

Quels services ? Mise à disposition de personnel pour des missions ponctuelles ou de longues durées : jardinage, ménage, manutentionnaire, ouvrier d'usine, extra en restauration

Pour qui ? Artisans, commerçants, chefs d'entreprise, particuliers, collectivités ...

Quelle démarche ? Sur simple appel téléphonique, nous mettons à votre disposition un ou plusieurs salariés.

Plus de tracas administratifs, nous nous chargeons de tout !

- ⇒ recherche de personnel
- ⇒ déclaration d'embauche
- ⇒ établissement du contrat de travail, feuille de paie, certificat de travail
- ⇒ visite médicale

Le Coût ? Sans surprise ! Un coût horaire toutes charges comprises.

C'est simple, alors n'hésitez plus !

Composez le : **04 70 67 85 59**

Ou venez nous rencontrer :

Au siège : **Boulevard Gambetta**
03 320 Lurcy-Lévis

A la permanence du **lundi matin**
Antenne Mission Locale
à Bourbon l'Archambault

Histoire locale

Il y a 100 ans

Pour imaginer la vie à Franchesse ... en 1905

Changement de date de la foire

La foire, dite de la Passion, qui se tient le vendredi avant le dimanche de la Passion (1) tombe cette année le même jour que celle de Moulins, ce qui risque de faire une fâcheuse concurrence. Aussi le Conseil décide-t-il de l'avancer au vendredi 24 mars.

Histoire de puits

L'an dernier (2), enquêtant pour la vente de quelques excédents de terrain, la commission ad-hoc avait constaté que plusieurs anticipations avaient été commises - ce qui était fréquent - mais qu'en plus, à Perçon, un puits avait été creusé sur une de ces anticipations. M. GARNIER, le propriétaire incriminé, affirme qu'il a acheté la propriété avec les limites actuelles en 1879 pour partie et en 1902 pour l'autre. Cette propriété avait déjà été achetée en 1873 avec les mêmes limites et le puits était déjà existant... Il y a donc près de 32 ans! Le juge de Paix (3) consulté, après examen des lieux et des actes, déconseille à la commune de faire un procès car :

- les anticipations ont eu lieu avant l'entrée en jouissance du propriétaire actuel ; M. GARNIER a acheté le bien depuis plus de 10 ans dans l'état où il se trouve. La commune n'a donc plus d'action pour revendiquer le bien (art 22-65 du code civil).

- quant au puits, creusé depuis plus de 30 ans, ce sont les personnes qui ont usé du droit d'usage au puits et celles qui y ont fait des réparations qui en sont propriétaires.

Budget

Le 28 mai, le Conseil approuve le compte administratif de 1904, vote le budget supplémentaire de 1905 et le budget primitif de 1906 équilibré à la somme de 10 307 F. (4)

Il vote le budget 1906 de la Fabrique (5) : 1000 Francs en recettes et 999,70 F en dépenses.

Réparations à l'école des filles

En avril, le Conseil prie M. le Préfet de "vouloir bien user de sa haute influence " pour que le Conseil Général accorde une subvention pour les réparations faites à l'école des filles dont le coût s'élevant à 3000 F pèse lourdement sur les finances de la commune.

Le 13 août, le procès-verbal de réception des travaux est accepté après l'avis de M. TALBOURDEAU, architecte, qui les a dirigés : travaux 2780,47 F (avec les rabais) ; honoraires de l'architecte : 166,99F.

Taxe vicinale

La proposition de remplacer les 3 journées de prestation par une taxe vicinale est refusée. Chaque propriétaire continuera donc à travailler 3 jours gratuitement pour l'entretien des chemins communaux.

Cimetière

A la demande du sieur JUGE, fossoyeur municipal, le Conseil décide des tarifs suivants : creusement d'une fosse = 5 F ; inhumation = 5 F ; exhumation = 10 F .

Ces tarifs sont cumulatifs ; ainsi une exhumation suivi d'une inhumation dans une nouvelle fosse coûtera 20 F.

Affaires militaires

Le service militaire durait 3 ans ; toutefois, des dispenses de 1 an pouvaient être accordées dans certains cas, pour les soutiens de famille notamment. C'est une telle dispense que demande le Conseil pour le fils de ce métayer de la Côte Rouge qui ne peut presque plus travailler par suite d'un ulcère à une jambe, n'ayant pour l'aider qu'une jeune fille de 20 ans et encore un fils de 10 ans à élever. Il doit donc faire faire tout son travail par des domestiques et des ouvriers qu'il ne peut même pas toujours surveiller.

Le service effectué, les hommes deviennent réservistes et, à ce titre, doivent faire des périodes de 28 jours ou de 13 jours. Des secours, abondés par le Conseil Général et la commune, sont alors attribués aux plus nécessiteux pour le manque à gagner. Ainsi, dix réservistes recevront des sommes allant de 10 F à 3,20 F selon leur situation et la durée de la période effectuée.

A la poste

Le Conseil renouvelle sa délibération de l'an dernier concernant le classement du bureau de Poste de recette simple en recette de plein exercice.

Par lettre, M. GIRAUD annonce qu'il se démet de ses fonctions de porteur de dépêches à partir du 1^{er} janvier prochain. Le Conseil prépare la mise en adjudication de ce service (cahier des charges, commission ...) mais le Directeur des Postes refuse cette démarche car " le choix du piéton municipal appartient au receveur des Postes et Télégraphe, responsable du service de la distribution des télégrammes. Cette désignation est faite autant que possible d'accord avec la municipalité sans que cette dernière puisse imposer son candidat contre la volonté du receveur. " La commune proposera un candidat au receveur et souhaite que la dépense n'excède pas 180 F, somme gagnée par le piéton actuel.

Lavoirs publics

Plusieurs lavoirs étaient entretenus dans la commune mais des abus sont commis. Le 11 août, M. le Maire doit prendre un arrêté stipulant que faire boire le bétail dans les lavoirs, y faire baigner les porcs et toutes les volailles et y laver la laine en suint, les sacs ayant contenu des engrais ou toute autre matière pouvant rendre l'eau impropre au lavage sont formellement interdits. Le même arrêté précise les samedis ou le lavoir du Canal Neuf (6) sera mis à sec et nettoyé.

Secours

D'après la loi du 14 juillet 1905 relative aux vieillards, aux infirmes et aux incurables dénués de toute ressource, le Conseil doit fixer le taux de l'allocation mensuelle à attribuer aux personnes qui seront assistées à domicile. Le coût de l'entretien est ainsi évalué : nourriture = 7 F ; logement = 3 F ; chauffage = 3 F ; vêtement = 2 F ; total 15 F soit 180 F par an.

Chemins

Comme les prestations ne sont pas suffisantes pour entretenir en bon état les 14,586 km de chemins V.O. (Vicinal Ordinaire) , il est demandé que le chemin V.O. n° 5 de Franchesse à Coulevre et le chemin V.O. n° 2 de Franchesse à Augy et Couzon (7) soient classés dans le réseau des chemins I.C. (d'Intérêt Commun) dont l'entretien est aidé par le Conseil Général.

A l'église

A la demande de Mgr l'évêque, le curé SOULIER a visité toutes les maisons de la commune pour connaître la position des habitants sur les graves

problèmes qui agitent le pays en cette année 1905 (8).

L'immense majorité des habitants ont donné " avec empressement leurs noms pour conserver le culte catholique dans la paroisse et continuer en toute liberté leur vie plus ou moins chrétienne ". Quelques uns veulent rester catholiques sans que leurs noms soient inscrits pour deux raisons essentielles :

- certains craignent la guerre comme en 1870 ;
- d'autres craignent des peines et des amendes de la part du gouvernement qui désapprouve cette démarche.

Enfin quelques personnes imaginent que les curés veulent reprendre l'autorité qu'ils avaient sous nos rois et renverser la République.

Toutefois, le curé note avec amertume que ses paroissiens deviennent de plus en plus indifférents en matière religieuse.

- 1) *Le dimanche de la Passion est le 2^{ème} dimanche avant Pâques (soit le dimanche précédant celui des Rameaux); Cette foire aurait eu lieu le vendredi 11 mars en 2005 et le vendredi 31 mars en 2006.*
- 2) *Voir Echo des Lanciers N° 8.*
- 3) *Juge de Paix : ancienne dénomination du juge d'Instance actuel mais il résidait au chef-lieu de canton.*
- 4) *Pour les lecteurs qui voudraient se rendre compte à quoi correspondent , en euros, les sommes indiquées dans cet article, sachez que 1 F de 1905 vaut 3,33926 euros de 2004. A vos calculettes pour les multiplications !*
- 5) *Le Conseil de Fabrique se réunissait sous la présidence du curé et était chargé de gérer les biens de l'église. Chaque année, il rendait ses comptes au Conseil Municipal. La loi du 9 décembre 1905 supprimera les Conseils de Fabrique.*
- 6) *J'ignore où se trouvait ce lavoir. Si certaines personnes ont des souvenirs ...*
- 7) *V.O. n°5 de Franchesse à Coulevre : actuellement départementale 534
V.O. n°2 de Franchesse à Augy : est resté dans la voirie communale.*
- 8) *Tout au long de l'année 1905, la vie politique de notre pays fut très agitée par les débats qui aboutiront à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre. Par exemple, dans son numéro du 30 avril 1905, l' Ami du Peuple (journal du Puy de Dôme) appelait les Républicains à signer une pétition pour " répondre au pétitionnement des cléricaux de la région".*



La page du S.I.R.O.M.

A partir de 2006, le budget du S.I.R.O.M. sera entièrement alimenté par la redevance des ordures ménagères. En effet, le Code Général des Collectivités Locales prévoit que le coût de ce service soit totalement à la charge des usagers. Il n'y aura donc plus de participation des communes.

Il est probable que cette hausse dépassera les 25% habituellement demandés car depuis trois ans beaucoup de postes de dépense ont augmenté (le prix du fuel, par exemple, qui a une incidence sur le coût de la collecte mais aussi sur celui du lavage des colonnes du tri sélectif et sur celui du transport des bennes de la déchetterie).

Ainsi en 2005, la **recette mensuelle** en fonctionnement, s'est élevée en moyenne à **31 847,47 Euros**. Elle a servi à financer les dépenses obligatoires, dont voici un aperçu :

Intérêts (achat du camion, aménagement de la déchetterie)

483,50 Euros / mois (3 171,56 F)

Frais d'entretien (camion...)

500,06 Euros / mois (3 280,19 F)

Frais téléphoniques, portables, fax, timbres

193,80 Euros / mois (1 271,25 F)

Frais de personnel, charges, indemnité du Président

9 959,57 Euros / mois (65 330,64 F)

Collecte des ordures ménagères

7 836,97 Euros / mois (51 407,27 F)

Traitement des ordures ménagères

7 235,74 Euros / mois (47 463,45 F)

Tri sélectif (points propres)

4 354,17 Euros / mois (28 561,55 F)

Gestion de la déchetterie

1 243,60 Euros / mois (8 157,50 F)

Total général

31 807,41 Euros / mois

TRI SELECTIF :

PAR RESPECT POUR TOUS,

NE DÉPOSEZ RIEN À CÔTÉ DES COLONNES !!!

A TERRE, LES DÉCHETS, RECYCLABLES OU NON, NE PEUVENT ÊTRE COLLECTÉS ET SE DISPERSENT DANS LA NATURE !!!

La Caisse Primaire d'Assurance

Maladie de l'Allier :

un nouveau service d'information
téléphonique

La CPAM de l'Allier innove. Elle propose des conseils téléphoniques sur la prévention de la santé et le parcours de soins au **0 820 904 221**, du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Le 2 septembre 2005, la plateforme téléphonique de services en santé d'Auvergne a été inaugurée par le Directeur National de l'Assurance Maladie : Frédéric Van ROEKEGHEM.

Des téléconseillers de la Caisse Primaire de l'Allier aident chacun d'entre nous à **mieux s'orienter dans le système de soins**, à mieux connaître certaines maladies et à renforcer la prévention de la santé.

Vous cherchez un médecin qui ne pratique pas d'honoraires libres ? un centre de diététique ? Vous vous interrogez sur la base de remboursement d'une consultation chez un spécialiste ? Les téléconseillers apportent une réponse rapide à toutes les questions sur l'offre de soins. Ils expliquent aussi le fonctionnement du dispositif médecin - traitant et les conséquences sur les remboursements.

Le cancer du sein, le cancer de l'intestin, le diabète sont des maladies contre lesquelles nous pouvons agir par une meilleure prévention. Les téléconseillers connaissent les dispositifs de dépistage. Ils peuvent expliquer en quoi consiste la maladie et où trouver des interlocuteurs compétents dans la région.

L'hygiène dentaire des enfants et la vaccination à tous âges sont des campagnes phares de prévention de l'Assurance Maladie. Les téléconseillers répondent aux interrogations sur le **bilan bucco-dentaire** et le **calendrier vaccinal**.

La plateforme de santé couvrira bientôt tous les thèmes de santé défendus par l'Assurance Maladie. Elle livrera une information complète, personnalisée et instantanée sur la **prévention des maladies** et des **comportements hygiéno-diététiques à risques**.

Pour mieux s'orienter, être mieux informé et mieux dépenser, un seul numéro pour tous :
0 820 904 221

Réorganisation des services de la Poste

Le bureau de poste de notre commune a été rattaché à celui de Bourbon l'Archambault à compter du 1^{er} décembre 2005. Cette modification a eu pour effet immédiat la suppression du poste de M. GERBIER, actuel receveur, et entraînera la réduction des heures d'ouverture du guichet au public, de 25h à 19h. Cela pourrait paraître anodin si de nombreux exemples ne montraient que de telles réductions d'horaires se traduisent inévitablement par une baisse d'activité et aboutissent à brève échéance, parfois en quelques mois, à la transformation des bureaux en agences postales. Ce qui est en train de se passer, tout près de chez nous, à POUZY-MESANGY.

Jusqu'à ce jour, il nous semblait que les efforts engagés par les diverses municipalités commençaient à être récompensés et que notre commune devenait attractive mais qu'en sera-t-il demain ? Et quel avenir pour nos commerçants ?

Le Conseil Municipal s'est donc opposé à toute réduction des horaires d'ouverture au public et demande que les usagers locaux continuent à bénéficier des mêmes services postaux et bancaires qu'auparavant.

**UNE PÉTITION, QUE NOUS VOUS INVITONS À SIGNER,
EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN MAIRIE.
NOUS COMPTONS SUR VOTRE SOUTIEN.**

Téléthon 2005

Toutes les communes de la Communauté de Communes se sont associées pour organiser des activités afin de récolter des dons au profit du téléthon. A Franchesse, Corinne GAUJOUR et les membres du Club des Lanciers ont mis en place une randonnée nocturne, très appréciée car suivie par une soixantaine de marcheurs, et un après-midi jeux de société à la salle polyvalente où une trentaine de personnes ont joué principalement à la belote.

Merci à tous : participants, donateurs, organisateurs et vendeurs.

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro :

Chantal BOBIER "Un petit mot de l'Amicale", page 1

C.A.U.E. page 5

C.P.A.M. page 8

André DESPRET "Il y a 100 ans à Franchesse", pages 6 et 7

Nord Bocage page 5

S.I.R.O.M. page 8

Gérard VERNIS "Le mot du Maire", page 1

Valérie VERNISSE "Les Ch'tites Canailles", page 2

Isabelle VILLE : Impression en mairie

Isabelle DESURIER : rédaction des autres articles et mise en page

Logements route de Rouère

Dans le cadre du projet de construction de 4 pavillons locatifs, le Conseil Municipal a accepté de céder, à titre de participation communale et pour l'euro symbolique, le terrain désigné " Champ Giraud" d'une contenance totale de 61a 35ca à l'Office Public Départemental d'H.L.M..

Particularité : ces quatre maisons seront dotées d'un chauffage géothermique (chaleur de la Terre).

Les travaux doivent commencer ce mois et se terminer en décembre.



Peintres en herbe...

Nous recherchons des ados, six environ, intéressés par le projet d'aménagement du préau de l'école maternelle (lire article travaux page 4) pour peindre la partie haute de la fresque. Aucune compétence particulière n'est nécessaire, il faut seulement être disponible quelques mercredis de juin 2006. Renseignements et inscriptions en mairie.

Règlement à l'amiable des conflits : nomination d'un conciliateur

Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de RIOM a nommé Monsieur HAJLBLUM en qualité de conciliateur pour le ressort du Tribunal d'Instance de MOULINS, selon l'ordonnance du 12 juillet 2005.

Ce bénévole présentant garantie d'impartialité et de discrétion a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis.

Il accueille le public au centre SESAME 1 - 3, rue Berthelot à Moulines au 1^{er} étage tous les deuxièmes lundis de chaque mois de 15h à 17h, sur rendez-vous pris au Tribunal d'Instance (Tél : 04 70 44 33 84)

7 mai 1919, une photo

J'aurais dû beaucoup plus tôt dans la vie m'interroger sur un manque peu banal : je n'ai jamais eu sous les yeux de photos de Lucien, mon père, au temps de son enfance, pas plus d'ailleurs que de ceux qui l'entouraient et l'aimaient, son grand-père et sa grand-mère Daphy... J'en découvre soudain la cause : la famille du petit orphelin était si pauvre qu'elle ne pouvait même pas acquérir les photos d'école ! D'ailleurs pour les avoir, il aurait fallu se dépêcher : entrée en classe à 6 ans ; sortie pour le travail, un peu plus de 9 ans ! Trois ans d'école et savoir lire, écrire et compter mieux que beaucoup et déclamer des poèmes comme pas un !

Il a fallu cette discussion avec mon ami Bernard PEYRETHON, l'ancien menuisier ébéniste de Bourbon : " Tu sais, j'ai retrouvé une photo de l'école de Franchesse, on y voit ton père, Lucien et ton parrain, Louis, mon oncle et mon père, elle date du 7 mai 1919..."

Il y a deux ans, une exposition de photos scolaires avait été installée à Franchesse : j'avais, le cœur battant, mais en vain, recherché sur les panneaux cette photo, ou une autre, à noter les dates, dans le court créneau où tous les deux avaient fréquenté l'école du village. J'avais remisé ma déception : nous, les humbles, nous portons dans nos gènes tellement de défaites et d'humiliations, qu'on est jamais surpris par l'échec, ni là, ni ailleurs, même si le chemin, pour nous, les suivants, s'est fait moins cahoteux.

Je les revois, les deux petits frères, - on me l'a conté jadis - "se pignant" soudain en haut de la pierre d'escalier du grenier à grains de Bouquetraud et, refusant de céder, tomber, accrochés l'un à l'autre, dans le bruit mat, juste en dessous, dans les herbes à cuisine de la grand-mère Daphy...

Je les revois, unis, pour le meilleur et pour le pire, dans les bagarres de fin de bal, ou à la "fête à bras" dans les taillis, à l'ouvrage des champs, aux batteuses. Je revois le regard plein d'amour de mon père, découvrant son frère, un dimanche matin, dans l'embrasement de la porte, et ce double sourire qu'ils avaient très beau - un sourire ensoleillé n'est pas donné à tout le monde ! - quand ils se faisaient face, à deux ou trois mètres, en attente. Et puis, ils couraient l'un vers l'autre, à se serrer très fort, comme pour recréer ce qui leur avait tant fait faute, la chaleur de l'amour !

Sur son invitation, je me suis arrêté chez Bernard, en haut des Mouillères, à Bourbon. La photo était prête dans un tiroir de bahut. Mon Dieu, quelle révolution dans ma poitrine ! Bernard isole les deux enfants avec le doigt, parmi la soixantaine d'écoliers présents sur la photo : je reconnais tout de suite mon père, cette petite tête triste et chiffonnée, portant les signes de fabrique qui nous caractérisent, nous, les PARIS : une fossette au menton et le front dégagé de chaque côté. Il lui reste alors deux mois d'école et puis, comme le raconte Marie BOUARD, il gagnera le domaine de Chorlot, au Veurdre, "où on l'habillera de la tête aux pieds, tant il craignait misère !"

Louis, mon bûcheron de parrain, solide et carré, n'est pas loin, à gauche. A la différence de mon père, observateur et inquiet, il semble ailleurs, définitivement : ce monde n'est pas le sien. Lui aussi, deux mois plus tard, sera loué pour la nourriture et les sabots !

A droite, le maître d'école, M. PERREY, qui revient de la guerre. Content et vivant. Tant d'autres sont morts, tous instituteurs et sergents, le premier pourcentage des sacrifiés, juste avant les paysans : madame PERREY n'est plus seule, comme pendant la guerre, pour tenir les deux classes, cent écoliers !

Jacques PARIS

Tribune libre

Votre avis nous intéresse !

N'hésitez pas à le donner sur ce coupon-réponse à déposer en mairie.

Merci

Nom, Prénom, Adresse (facultatif)

Remarques, suggestions, questions, demande d'information